



collecte des loyers du bailleur par l huissier

Par **tarminej**, le **08/11/2010 à 19:01**

suite à jugement d'expulsion du locataire et appel de celui ci, l huissier m'apprend que désormais le locataire lui verse directement les loyers(est ce une obligation ?); l'huissier me retient des frais de gestion chaque mois sur ces loyers ; J'avais demandé un paiement par virement sur mon compte et rien d'autre. Pourquoi ai je à subir ces frais supplémentaires; merci pour votre aide

Par **Domil**, le **08/11/2010 à 19:18**

Déjà le locataire ne paye pas de loyer mais une indemnité d'occupation.
Si vous avez missionné l'huissier pour récupérer l'indemnité d'occupation, c'est normal que le locataire lui paye.